

Questions orales

hommes et ces femmes assurent la sécurité des édifices publics.

Les députés savent probablement qu'un commissionnaire doit avoir été membre des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada ou des forces alliées.

À l'heure actuelle, le Corps des commissionnaires a plus de 11 000 membres dans 18 divisions d'une extrémité à l'autre du Canada.

La division d'Ottawa, qui n'avait que quatre membres lors de sa fondation en 1939, célèbre cette année son cinquantième anniversaire. Elle en a aujourd'hui 2 200, ce qui en fait le quatrième plus gros employeur du secteur privé à Ottawa.

Je sais que je me fais l'interprète de tous les députés en félicitant la division d'Ottawa de ses 50 années de loyaux services et en exprimant mes meilleurs souhaits à tous les commissionnaires canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la Chambre a tenu un long débat d'urgence extrêmement sérieux, afin de voir dans quelle mesure le Canada était prêt à intervenir en cas de déversements en mer, notamment de pétrole brut. Ce débat découlait des déversements tragiques du *Nestucca* et de l'*Exxon Valdez* et de la détérioration continue de notre environnement marin par des déversements chroniques, passés sous silence.

Plutôt que d'organiser une enquête publique en bonne et due forme, le premier ministre a choisi de consacrer des millions de dollars à une étude. Le rapport provisoire a été publié hier; il est tout à fait pathétique. En 17 brèves pages, on montre à quel point le mandat des intéressés était superficiel.

Les recommandations formulées montrent qu'on ne cherchera pas et qu'on ne trouvera pas les solutions nécessaires à la protection de nos écosystèmes marins. Dans le rapport, on part du principe que la technologie actuelle demeurera, que les navires et les péniches continueront leur travail.

À la page 3, le comité pertinent affirme qu'il ne voit rien de mal au fait que son mandat exclut les travaux de prospection et de mise en valeur au large des côtes, les autres modes de transport du pétrole et d'autres produits chimiques et les mesures d'économie d'énergie.

Cette étude n'est que de la frime. Elle cherche simplement à camoufler la terrible destruction de notre environnement marin par les compagnies de navigation et les grosses sociétés pétrolières.

Il existe des solutions, monsieur le Président, mais ce comité ne fait que camoufler sans les réparer, les brèches dans la coque d'un pétrolier géant rouillé qui s'appête à couler. Le premier ministre est la version canadienne du capitaine Hazelwood.

* * *

[Français]

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, la semaine dernière, plusieurs Canadiens recevaient un formulaire qui titrait «Enquête d'opinion concernant l'environnement», présenté par la Fédération canadienne de la faune.

Je pense que nous tous, monsieur le Président, reconnaissons l'importance et l'excellent travail accompli par cet organisme.

Cependant, à la question numéro 12, on demande aux Canadiens d'identifier cinq domaines sur lesquels, selon nous, la Fédération canadienne de la faune devrait se pencher en 1989. L'un des 14 éléments mentionnés dit ceci: «Effet pour l'environnement de l'Accord de libre-échange».

Je me demande, monsieur le Président, quel effet peut avoir l'Accord de libre-échange ou quel rapport cela peut avoir avec l'environnement, alors qu'on sait fort bien que l'Accord de libre-échange est un traité commercial. Sans doute s'agit-il d'une erreur de cet organisme. Je pense que cela mérite d'être précisé. Il y a une différence entre l'environnement et l'Accord de libre-échange.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

VIA RAIL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président.

Depuis la rentrée parlementaire, lundi dernier, le premier ministre et le ministre des Transports refusent de faire étudier par le Comité des transports des Communes ou l'Office national des transports la décision que le premier ministre a prise de faire disparaître VIA Rail. Le premier ministre doit savoir que le Comité des transports